

# Cyflamid®

**Fongicide anti-oïdium préventif et curatif pour les cultures de fruits à pépins, la viticulture et les cultures céréalières.**

## Description du produit en bref

Cyflamid est un fongicide préventif et curatif, efficace contre l'oïdium des fruits à pépins, de la vigne et des cultures céréalières.

## Matières actives

53.2 g/l Cyflufenamid (5%)

## Formulation

Emulsion de type aqueux (EW)

## Trademark

Nippon Soda & Co Ltd, Japan

## Numéro d'homologation

W-6592

## Mode d'action

Le **Cyflufenamid** appartient à la famille chimique des amidoximes. Il agit en bloquant le développement de l'haustorium (pénétration du mycélium dans la cellule de la plante). Son application doit donc être faite avant une infection. Il a une longue persistance d'action (jusqu'à 4 semaines). Il possède des propriétés translaminaires et agit également par effet de vapeur. Il est rapidement mis à l'abri du lessivage. Issu d'une nouvelle famille chimique, le Cyflufenamid ne présente pas actuellement de résistance croisée avec les souches d'oïdium résistantes aux autres familles de fongicides comme les Triazoles, les Morpholines ou les Strobilurines.

## Utilisation Arboriculture

### Fruits à pépins

Dosage : 0.031% soit 0.5 l/ha contre l'oïdium des fruits à pépins. Cyflamid peut être appliqué dès le stade boutons roses (BBCH 57) jusqu'à fin juillet.

Pour éviter l'apparition d'une éventuelle résistance, son utilisation est limitée à 2 applications par saison sur la même parcelle. Pour cette raison, nous conseillons le programme de traitements suivant : appliquer en alternance Cyflamid, Soufralo ou autre fongicide anti-oïdium. Les intervalles entre les traitements sont à adapter aux conditions climatiques et à la pression de la maladie. Délai d'attente avant récolte: 3 semaines.

Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m<sup>3</sup> par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

## Utilisation Céréales

### Blé

Dosage : 0.25 l/ha. Une seule application contre l'oïdium dans le blé au stade BBCH 32-61 dès que le seuil d'intervention est atteint (20 % de la surface des 3 feuilles supérieures attaquée).

### Orge

Dosage : 0.25 l/ha. Une seule application contre l'oïdium dans l'orge stade BBCH 32-51, dès que le seuil d'intervention est atteint (20 % de la surface des 3 feuilles supérieures attaquée).

### Triticale

Dosage : 0.25 l/ha. Une seule application contre l'oïdium dans le triticale au stade BBCH 32-61 dès que le seuil d'intervention est atteint (20 % de la surface des 3 feuilles supérieures attaquée).

## Utilisation Viticulture

### Vigne

Dosage : 0.03% soit 0.24 à 0.48 l/ha contre l'oïdium de la vigne. Cyflamid peut être appliqué dès le stade pré-floral jusqu'à mi-août au plus tard. Deux applications maximales par saison. Cyflamid peut également être utilisé pour l'application par voie aérienne. Appliquer Cyflamid en alternance avec Talendo ou autres fongicides anti-oïdium. Consulter les recommandations des bulletins d'avertissement des services viticoles cantonaux.

Le dosage mentionné se réfère à une quantité de bouillie de référence de 1'600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m<sup>3</sup>/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.

### Restrictions

Pour éviter les risques de résistance Cyflamid est limitée à 2 applications par saison dans les cultures de fruits à pépins et la vigne. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.

### Miscibilité

En arboriculture et en viticulture avec nos fongicides et insecticides recommandées ainsi qu'avec les produits Goëmar. Se référer aux instructions d'emploi des produits à associer !

### Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

### Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 2 heures après le traitement.

### Important à savoir

Les traitements avec Cyflamid peuvent être réalisés en suivant les communiqués des services officiels. Les dosages préconisés en arboriculture sont basés sur un volume d'arbres de 10'000 m<sup>3</sup>/ha et sur une quantité d'eau de 1600 l/ha. En viticulture Cyflamid peut également être utilisé pour l'application par voie aérienne.

## Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

### Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

### Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

### Mention d'avertissement

ATTENTION

### Phrases H

**H315** Provoque une irritation cutanée. **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Phrases EUH

**EUH208** Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Phrases P

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
**P102** À conserver hors de portée des enfants.  
**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.

**P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**P362** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**P391** Recueillir le produit répandu.

**P501** Éliminer le contenu/réceptacle en prenant toutes précautions d'usage.



**GHS07**



**GHS09**

#### **En cas d'urgence, intoxications**

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

#### **Emballage**

10 01 68 Emballage simple à 1 l

10 01 68 Carton à 12 x 1 l

#### **Emballage**

10 02 37 Emballage simple à 5 l

10 02 37 Carton à 4 x 5 l

#### **Contact**

Stähler Suisse SA  
Henzmannstrasse 17 A  
4800 Zofingen  
Tél: 062 746 80 00  
info@staehler.ch  
<http://www.staehler.ch>